

. 1500 (12 FÉVRIER).

Hillaire de Coutures, garde de la monn^e de Poitiers, au nom d'Abel Chasteigner, aussi garde de lad. monn^e, s'oppose à ce qu'on reçoive personne à l'office vacant par le trespas de feu Guillaume Acarle dit de Bellac, dernier possesseur d'icellui office, attendu que ledit Chasteigner en est pourvu par le Roy, à la résignacion et du vivant dud. feu Guillaume Acarle, et en icellui receu au serment et mis en possession par mess^{rs} les generaulx m^{rs} des monnoyes.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)